



## EMILE

*Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi*

**Appel à manifestation d'intérêt pour le choix de futurs territoires d'accueil**

### Contexte

EMILE est un programme d'accompagnement à la mobilité géographique pour des personnes sans domicile, en difficulté d'insertion professionnelle, qui souhaitent quitter l'Ile-de-France pour construire une nouvelle vie dans d'autres régions. EMILE apporte aussi une réponse aux besoins des territoires d'accueil riches en opportunités d'emploi et en logements disponibles. Toutes les informations sur le programme sont ici : <https://www.programme-emile.org/>

L'accord cadre et l'accord de consortium EMILE ont été signés le 14 juin dernier entre le Gouvernement et le Groupement d'intérêt public Habitat et Interventions Sociales (GIP HIS) d'une part, et entre le GIP HIS et les partenaires du consortium d'autre part. Pour la première année, 5 territoires d'accueil se sont engagés à recevoir les premiers bénéficiaires du programme.

L'ambition d'EMILE est d'accompagner 300 personnes la première année, 500 la deuxième et 700 la troisième, vers des territoires de plus en plus nombreux, prêts à accueillir de nouveaux habitants, en famille ou individuellement, pour accompagner les dynamiques locales et, lorsque cela est nécessaire, contribuer au maintien des services publics ou des commerces de proximité.

### Objectif

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier et de sélectionner 5 territoires volontaires pour accueillir des personnes en mobilité à partir du mois de juin 2020.

Pour EMILE, un territoire d'accueil se définit à l'échelle du département, comprenant au moins une ou plusieurs villes ou communautés de communes prêtes à accueillir de nouveaux habitants.

Les territoires d'accueil du programme EMILE s'engagent à accueillir 50 personnes sur une année, de juin 2020 à mai 2021, incluant des ménages individuels, en couple ou en famille. Les enfants sont comptabilisés dans les 50 personnes.

S'agissant des bénéficiaires de la protection internationale, les logements captés en leur faveur dans le cadre du programme EMILE sont décomptés des objectifs de mobilisation de logements pour les personnes réfugiées en mobilité nationale.

## **Critères de sélection**

Les territoires d'accueil EMILE seront choisis par les pilotes du programme en fonction des critères suivants :

- La volonté des autorités locales, services de l'Etat (Préfecture, DDCS, UD-DIRECCTE) et des collectivités territoriales d'engager leur territoire dans ce programme d'accueil de nouveaux habitants ;
- L'accord des élus locaux, en particulier ceux du Conseil départemental ;
- La disponibilité de logements, tant dans le parc public que le parc privé ;
- Des opportunités d'emploi, avec des employeurs volontaires pour intégrer de nouveaux salariés dans leurs entreprises ;
- Un réseau d'acteurs locaux mobilisés pour déployer le programme EMILE, dans le secteur du logement (bailleurs publics et privés, Action logement), de l'emploi (service public de l'emploi, opérateurs de compétences, entreprises et réseaux d'employeurs, structures de l'économie sociale et solidaire) et de la vie locale (parrains citoyens, associations de bénévoles, acteurs de la mobilité locale, etc.) ;
- Un opérateur d'aval bien intégré dans la vie locale, disposant d'une méthodologie d'accompagnement solide dans les champs de l'emploi, du logement et de la vie sociale.

## **Financement**

Les financements sont octroyés directement à l'opérateur d'aval implanté sur le territoire d'accueil par le biais d'une convention de subvention signée avec le GIP HIS, coordinateur national du consortium. Le nouvel opérateur intègre dans le même temps le consortium national des partenaires du programme EMILE.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'opérateur d'aval reçoit deux types de financements :

- au démarrage, un forfait garanti équivalant au financement d'1 ETP, à hauteur de 60K€ pour 15 mois (du 1/3/2020 au 30/5/2021) ;
- puis, en fonction du nombre de personnes accueillies et accompagnées sur le territoire, des forfaits d'accompagnement (accompagnement bénéficiaire, forfait famille, kit mobilité), dans la limite de 130K€ / an la première année.

## **Contenu du dossier de réponse**

La réponse du territoire volontaire au présent appel à manifestation d'intérêt doit comprendre les pièces justificatives suivantes :

- une note de la Préfecture du département présentant le contexte et les enjeux spécifiques du territoire au regard du logement et de l'emploi, et les opportunités de déploiement pour le programme EMILE ;
- une lettre d'engagement du Préfet de département, précisant l'engagement de la DDCS et de la DIRECCTE, ainsi que le positionnement des maires d'une ou plusieurs villes du département au regard du programme EMILE ;
- une lettre d'engagement du président du Conseil départemental en faveur du programme EMILE ;
- une lettre d'engagement du président de l'opérateur d'aval pressenti, précisant sa motivation à intégrer le programme EMILE ;
- le rapport d'activité 2018 de l'opérateur d'aval pressenti.

## **Calendrier**

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt est attendue, avec l'ensemble des pièces justificatives, avant le :

**vendredi 17 janvier 2020 à 12h**  
**par courriel à l'adresse suivante : [emile@dihal.gouv.fr](mailto:emile@dihal.gouv.fr)**

Il est rappelé que, dans le cadre du déploiement du programme sur 3 ans, les territoires auront la possibilité de déposer une candidature pour l'année 3, d'ici à la fin de l'année 2020 / début 2021. Cette intention peut être signalée aux pilotes du programme selon les mêmes modalités.

## **Procédure de choix des territoires et contractualisation**

L'instruction des différents dossiers reçus sera réalisée par la DIHAL et le GIP HIS dès la réception des premières candidatures.

Sur la base de cette instruction, le choix des territoires d'accueil pour la deuxième année du programme EMILE sera validé en comité stratégique, dans lequel siègent la DIHAL, la DGEFP, la DGEF, la DGCS, la DIPLP, la DIAIR, la Préfecture d'Ile-de-France, la DRIHL, la DRJSCS et la DIRECCTE Ile-de-France et le GIP HIS, courant février 2020.

L'annonce des nouveaux territoires d'accueil EMILE pour la 2<sup>ème</sup> année est prévue en mars 2020.

La contractualisation avec le GIP HIS aura lieu au cours du premier trimestre 2020, pour un démarrage sur le territoire à compter de mars 2020, selon l'échéancier suivant :

- mars – avril : contractualisation avec le GIP-HIS et intégration du consortium EMILE ;
- mars – mai : mise en place de l'équipe EMILE et mobilisation du réseau de partenaires locaux ;
- juin : accueil des premiers bénéficiaires sur le territoire.

Toute question concernant cet appel à manifestation d'intérêt peut être posée à l'adresse suivante : [emile@dihal.gouv.fr](mailto:emile@dihal.gouv.fr).